Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat explique sa décision sur l'Hôpital de Lavaux

Le Conseil d'Etat a pris acte de la résolution du Grand Conseil lui demandant de reporter la décision d'affectation définitive de l'Hôpital de Lavaux après l'examen du rapport sur la politique sanitaire par le Parlement au printemps 2003. Cependant, il n'entend pas revenir sur sa décision de changer la mission de l'Hôpital de Lavaux au 1er juin 2003, pour plusieurs raisons, notamment le besoin urgent de lits de réadaptation dans la région lausannoise.

Le manque de 40 à 50 lits de réadaptation (B) dans la région lausannoise génère des difficultés de fonctionnement au CHUV : il y provoque des surcoûts liés aux transferts de patients dans des cliniques privées par manque de disponibilités de lits de soins aigus (A), bloqués par des patients en attente de sortie sur des lits B. Dans le cadre des décisions budgétaires 2003, le Conseil d'Etat n'a pas pu allouer des ressources supplémentaires au CHUV pour exploiter davantage de lits B. Cela étant, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le service de chirurgie de l'Hôpital de Lavaux pour permettre d'agrandir le service de réadaptation de 20 lits et de faire une économie permettant de les financer. La création des lits B est donc une priorité pour le Conseil d'Etat afin de garantir la qualité de la prise en charge des patients, sans provoquer d'augmentation budgétaire.

Au niveau de la politique sanitaire cantonale, la suppression de la chirurgie à Lavaux est conforme au rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire concernant l'organisation hospitalière mais n'en dépend pas. La fermeture du service de chirurgie de l'Hôpital de Lavaux et sa transformation en une unité de lits B est la suite logique du changement de mission intervenu durant l'année 2000 déjà lorsque le service de médecine avait été transformé en unité de réadaptation.

Lors des débats sur l'adoption du budget 2003, un amendement au budget du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour le maintien de la chirurgie à l'Hôpital de Lavaux a été refusé par 92 non et 26 oui. Aucun amendement n'a été

proposé pour ajouter au budget 2003 les Fr. 2.2 millions nécessaires pour financer 20 lits B supplémentaires, qui devraient être créés ailleurs, en l'absence de l'économie procurée par la suppression de la chirurgie à l'Hôpital de Lavaux. Par conséquent, le Conseil d'Etat ne peut répondre au besoin urgent de lits B sans moyens financiers supplémentaires, qu'en confirmant sa position initiale. Ce faisant, et pour les mêmes raisons, il ne peut donner la suite espérée par les pétitionnaires qui demandaient le maintien de la chirurgie à Lavaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2003

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 / 316 42 41

texte_lavaux